



PROPOSITION DE LOGEMENT

A compléter par le propriétaire ou son représentant et le candidat locataire
et à joindre à la demande d'aide pour l'accès à un logement

version Janvier 2016

Vu la Loi de 1989 relative au Droit au Logement.

Vu la Loi SRU du 13 décembre 2000 qui intègre la notion de logement décent.

Vu la Loi du 13 décembre 2004, en ce qu'elle concerne la Performance Energétique.

Vu le décret du 14 septembre 2006 et l'arrêté du 3 mai 2007 relatifs au Diagnostic de Performance Energétique.

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)

Je, soussigné(e) : _____

qualité : Représentant d'un organisme H.L.M. Propriétaire Syndic Agent immobilier

Organisme ou société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Mail : _____

Pour les agences sans mandat de gestion : coordonnées du propriétaire auquel seront transmis la convention, le versement du dépôt de garantie et/ou du 1^{er} loyer :

M _____ demeurant : _____

atteste proposer à :

Nom : _____ Prénom : _____

Nom du colocataire, du conjoint ou concubin : _____ Prénom : _____

demeurant : _____ Code postal : _____ Ville : _____

le logement suivant :

N° et rue _____

Résidence : _____ Bât : _____ Apt n° : _____ Etage : _____ G D

Code postal : _____ Ville : _____

Date d'entrée dans les lieux : / /

Montant détaillé du loyer :

loyer principal (hors garage et parking) :

provisions chauffage :

provisions eau froide :

provisions eau chaude :

garage / parking :

Obligatoire : OUI NON :

autres charges :

Total :

Nbre de chambres :

Superficie en m2 :

Type : Maison

Appartement

Loué meublé

Autre

Chauffage : Collectif

Individuel électrique

Individuel gaz

Individuel fuel

Poêle ou cheminée

Logement subventionné parc public (PLUS-PLAI...) : oui non

Logement subventionné parc privé (PST) : oui non

Logement géré par l'AIVS ou le SIRES : oui non

Contingent prioritaire

DALO

Pour les agences uniquement : montant des honoraires demandés au futur locataire : €

Estimation de l'allocation logement ou de l'APL

à compléter par la CAF ou la M.S.A.

Au vu des ressources déclarées ce jour par M et du montant du loyer ci-dessus déclaré, l'intéressé(e) peut prétendre à une Allocation Logement ou à une APL d'un montant estimé à Euros.

Fait à, le Signature

Cachet :

Critères d'attribution

La garantie s'adresse aux personnes disposant de faibles revenus, personnes bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS), de l'AAH, des allocations chômage, de ressources fixes inférieures au SMIC, les salariés à temps partiel (non fonctionnaires), en CDD ou en CDI saisonnier agricole.

Seules les personnes sans logement ou mal logées (logement trop petit, insalubre, trop cher) peuvent en bénéficier.

Les demandes des personnes désirant changer de logement pour des raisons personnelles ne sont pas prises en compte.

La garantie du F.S.L. ne pourra pas être accordée si les locataires sont déjà dans les lieux ou ont déjà signé le bail. A réception de la convention de garantie et du bail, si l'entrée dans les lieux ou la signature du bail ont eu lieu avant la décision de la commission, la garantie du FSL pourra être annulée.

Parc locatif privé

A remplir par le bailleur

- 1- Je demande à bénéficier de la garantie du Fonds de Solidarité Logement. Cette garantie concerne les impayés de loyers pour une durée de 3 ans. Elle est plafonnée à 18 mois de loyers résiduels (loyers, charges comprises, déduction faite des aides au logement). Elle couvre les frais de remise en état, plafonnés à 4 mois de loyers, charges locatives comprises, hors charges d'énergie (6 mois pour les PST, l'AIVS et le SIRES). Elle couvre également la régularisation des charges locatives sous réserve qu'elles aient donné lieu à un appel de provisions mensuelles et à une régularisation annuelle.

Avez vous souscrit une garantie contre les impayés de loyers (garant privé, locapass, VISALE, ou autres...) Oui Non

Si non pourquoi :

J'ai pris note que la présente demande reste soumise à l'acceptation du F.S.L. (1 commission par semaine). Le F.S.L. me notifiera sa décision dans les 3 jours suivants la commission et en cas d'accord, me transmettra une convention afin de contractualiser cette garantie. J'accepte de faire visiter les lieux à un représentant du F.S.L. le cas échéant.

ET/OU

- 2- Je demande à mon locataire, le paiement d'un dépôt de garantie de € (le maximum légal étant d'un mois de loyer hors charges).

J'atteste avoir pris connaissance des critères d'attribution de la garantie.

Je m'engage à faire signer à mon locataire un bail de 3 ans (y compris pour les logements meublés) et atteste que le logement loué répond aux normes de décence, dont je certifie avoir pris connaissance.

Fait à, le Signature

Cachet :

Parc locatif public

Le bailleur doit obligatoirement choisir une des deux options suivantes :

- 1- Je demande à bénéficier de la garantie du Fonds de Solidarité Logement. Cette garantie concerne les impayés de loyers pour une durée de 3 ans. Elle est plafonnée à 12 mois de loyers résiduels (loyers, charges comprises, déduction faite de l'APL). Elle couvre les frais de remise en état, plafonnés à 4 mois de loyers, charges locatives comprises, hors charges d'énergie. Elle couvre également la régularisation des charges locatives sous réserve qu'elles aient donné lieu à un appel de provisions mensuelles et à une régularisation annuelle.

J'ai pris note que la présente demande reste soumise à l'acceptation du F.S.L. (1 commission par semaine). Le F.S.L. me notifiera sa décision dans les 3 jours suivants la commission et en cas d'accord, me transmettra une convention afin de contractualiser cette garantie.

En contre-partie de la garantie, j'atteste que le paiement du dépôt de garantie sera échelonné sur 36 mois.

OU

- 2- J'atteste réclamer, à mon locataire, le paiement d'un dépôt de garantie de €.

J'atteste avoir pris connaissance des critères d'attribution de la garantie.

Fait à, le Signature

Cachet :

Engagement du locataire

Je soussigné(e) / nous soussignons, le demandeur, et, conjoint, concubin ou colocataire atteste/attestons avoir pris connaissance du document ci-dessus.

Je certifie/nous certifions avoir entrepris les démarches pour rechercher un garant, sans résultat.

Je suis/nous sommes informé(és) qu'en cas de défaillance de ma/notre part dans le paiement du loyer, je serai/nous serons contacté(és) par un travailleur social et je m'engage/nous nous engageons à le rencontrer.

Fait à, le Signature du demandeur

Signature conjoint, concubin ou colocataire

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LES BAILLEURS

DESCRIPTIF DU LOGEMENT

Salle de séjour :m ²	Chambre 3 :m ²
Chambre 1 :m ²	Chambre 4 :m ²
Chambre 2 :m ²	Chambre 5 :m ²
	Autres (à préciser) :m ²
TOTAL :m ²	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU LOGEMENT

- Les murs (hors tapisseries et peintures) et les accès extérieurs au logement sont-ils en bon état ? OUI NON
- Les murs protègent-ils de l'eau ? OUI NON
- Les fenêtres et les portes sont-elles étanches à l'eau ? OUI NON
- La toiture assure-t-elle la protection contre les infiltrations d'eau ? OUI NON
- Existe-t-il des balustrades (gardes corps) aux fenêtres de l'étage ? OUI NON
- Les escaliers sont-ils dangereux ? OUI NON
- Les balcons, loggias et mezzanines sont-ils sécurisés ? OUI NON
- Le logement est-il pourvu d'un moyen de chauffage ? OUI NON
Date de l'installation :
- Les équipements de chauffage fonctionnent-ils correctement ? OUI NON
- Toutes les pièces ont-elles un moyen de chauffage ? OUI NON
- L'installation électrique et ou de gaz est-elle aux normes ? OUI NON
- Y'a-t-il au moins une prise dans chaque pièce ? OUI NON
- Le logement, dont la cuisine, possède-t-il un accès à l'eau potable ? .. OUI NON
- Y'a-t-il de l'eau chaude dans la cuisine et la salle d'eau ? OUI NON
- Existe-t-il un système de ventilation dans le logement ? OUI NON
- Les pièces principales ont-elles toutes une fenêtre qui s'ouvre sur l'extérieur ? OUI NON
- Le logement est-il raccordé à un système d'assainissement ? OUI NON
- Veuillez préciser :
- fosse étanche tout à l'égout fosse septique
- Les éviers, lavabos, douches... sont-ils munis de siphons ? OUI NON
- La cuisine ou coin cuisine peut-il être équipé d'un appareil de cuisson ? . OUI NON
- La salle d'eau, salle de bain et W-C sont-ils séparés des autres pièces ? OUI NON
- La hauteur sous plafond est-elle supérieure à 2,20m ? OUI NON

*Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Lu et approuvé*.*

Date :
Signature du propriétaire :